



FORMULAIRE DE DEMANDE CERTIFICAT D'AUTORISATION PISCINE CREUSÉE, HORS TERRE OU GONFLABLE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	N° Téléphone
Adresse électronique @	N° Cellulaire
SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
PROPRIÉTAIRE RÉCENT : Joindre une copie de l'acte notarié	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre : _____
TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DES TRAVAUX	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Piscine creusée <input type="checkbox"/> Piscine hors terre <input type="checkbox"/> Piscine gonflable
LOCALISATION :	<input type="checkbox"/> Cour avant <input type="checkbox"/> Cour latérale <input type="checkbox"/> Cour arrière
DIMENSIONS PROJETÉES :	Dimensions : _____ Profondeur : _____ M Hauteur de la paroi : _____ M
AUTRES TRAVAUX PRÉVUS :	<input type="checkbox"/> Cabanon <input type="checkbox"/> Galerie / patio <input type="checkbox"/> Clôture <input type="checkbox"/> Mur <input type="checkbox"/> Autre : _____
DATES DES TRAVAUX :	Début : _____ Fin : _____ COÛTS ESTIMÉS : _____ \$

EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> ENTREPRENEUR	<input type="checkbox"/> LE DEMANDEUR
Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier
Adresse de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse électronique @ de l'entreprise	N° de licence RBQ (obligatoire)

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; margin: 0 auto;"></div>
Date de la demande	SIGNATURE DU DEMANDEUR
Jour / Mois / Année	

Assurez-vous de fournir tous les documents requis afin de réduire le délai d'émission du certificat d'autorisation

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Les plans à l'échelle et la description des travaux projetés**, incluant les devis, plans, élévations, coupes, profils, les dimensions, les matériaux et la hauteur de la paroi pour une piscine hors terre ou gonflable;
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée de la piscine, des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment : la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les appareils mécaniques, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.;
- Un plan d'aménagement paysager**, indiquant les espaces de stationnement, l'allée de circulation, les accès piétonniers, l'emplacement et la largeur des entrées charretières, l'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour les travaux et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux, l'emplacement des équipements, des appareils mécaniques, des plantations, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement;
- Un plan de la clôture**, indiquant l'emplacement, la hauteur, les dimensions, les matériaux et les détails des dispositifs de sécurité pour la piscine creusée, hors terre ou gonflable;
- Des photographies récentes** du terrain et du bâtiment existant (facultatif).

Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier

CLÔTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

- Les piscines (creusées, hors terre ou gonflables) doivent être entourées d'un mur ou d'une clôture d'au moins 1,25 mètre de hauteur. Cette clôture doit être située à au moins 1,25 mètre des parois de la piscine. À cette fin, une haie n'est pas considérée comme une clôture;
- La distance entre le sol et le dessous de la clôture ne peut excéder dix (10) centimètres. Les éléments de la clôture doivent être disposés à la verticale et la largeur des ouvertures entre les éléments ne peut excéder dix (10) centimètres. L'agencement doit être fait de façon à éviter toute irrégularité qui permet l'escalade de la clôture;
- Une barrière doit être aménagée pour permettre l'accès à la piscine et l'espace compris à l'intérieur de la clôture. Cette barrière doit être munie d'un dispositif de sécurité (ferme-porte et loquet automatique) situé du côté intérieur de la clôture et qui est fermé à clé ou cadénassé lorsque la piscine n'est pas sous surveillance. Le dispositif de sécurité doit être situé à au moins un (1) mètre du niveau moyen du sol;
- Pour les piscines hors terre, l'escalier donnant accès à la piscine doit être équipé d'une barrière et d'un dispositif de sécurité conformes aux dispositions ci-haut énoncées;
- Pour les piscines hors terre, l'escalier et la plate-forme d'accès à la piscine doivent être munis d'un garde-corps d'une hauteur minimale de quatre-vingt-dix (90) centimètres. La plate-forme doit avoir une largeur supérieure à soixante (60) centimètres et la surface doit être antidérapante;
- Les piscines (creusées, hors terre ou gonflables) peuvent être entourées d'un trottoir, d'une allée ou autre construction ou ouvrage, en tout ou en partie, en autant qu'ils soient recouverts d'un matériau antidérapant ou assurant la sécurité des usagers;
- Tout système d'éclairage doit être disposé de façon à éviter l'éclairage direct d'une propriété voisine. L'alimentation électrique doit se faire en souterrain ou par l'intérieur d'un bâtiment;
- Chaque piscine (creusée, hors terre ou gonflable) doit être pourvue d'un système de drainage adéquat de façon à ce que l'eau ne se répande pas sur les terrains adjacents.

FRAIS D'ÉTUDE

Piscine hors terre ou gonflable	20,00 \$
Piscine creusée	50,00 \$
Renouvellement du certificat d'autorisation	50,00 \$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4240 TÉLÉCOPIEUR 819-322-6327
www.valdavid.com